



Accrochage sur parking dune voiture mal garée

Par Marlo2434

Bonsoir, j'ai accroché une voiture sur mon parking, une voiture sur un emplacement non autorisé (photos a l'appui), j'ai alors de suite laisser mes coordonnées en pensant que au pire les responsabilités serait de 50/50 (ma voiture n'a rien)... Cela fait 4 jours et la personne veux encore se renseigner car elle a déjà eu il y a 1 semaine un accrochage...Plus je me renseigne et plus on me dit que c'est a 100% de ma responsabilité!

J'ai vu également ce site et je pense être le cas 43, <http://www.lepermis.com/Assurances/barlRSA.htm>

Avec une responsabilité a 50/50 , je paierais 10% de plus sur ma cotisation l'an prochain alors que si c'est a 100% de ma responsabilité on passerai a 18%! J'aimerais vraiment faire en sort que les torts soient partagés!

Que dois je faire? Qu'en pensez vous?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses,

Cordialement

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement